

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

## PRÉAMBULE

La présente politique de confidentialité et de protection des données est établie en application des dispositions légales et réglementaires applicables aux données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

L'AHI33 – Service de Santé au Travail traite des données à caractère personnel collectées lors de l'établissement et de l'exécution du contrat d'adhésion. L'Association revêt la qualité de responsable de traitement de ces données.

Un délégué à la protection des données a été nommé au sein de l'Association. Pour toutes demandes relatives aux données personnelles vous pouvez contacter le DPO :

- par mail : [DPO@ahi33.org](mailto:DPO@ahi33.org)
- par courrier DPO, AHI33 Service de Santé au Travail, 50 Cours Balguerie Stutenberg, 33070 Bordeaux Cedex.

### ARTICLE 2 : FONDEMENT ET FINALITÉ DU TRAITEMENT

Le présent contrat d'adhésion est établi entre une entreprise et l'Association en application des dispositions légales et réglementaires relatives à la santé au travail.

Les données traitées sont celles nécessaires aux missions légalement définies à un service de santé au travail, notamment le suivi individuel de l'état de santé des salariés, la veille et la traçabilité sanitaire. L'AHI33 s'engage à limiter le traitement des données à celles strictement nécessaires au regard du but poursuivi.

### ARTICLE 3 : DONNEES TRAITÉES

À l'occasion du contrat d'adhésion des données relatives à l'entreprise sont récoltées, ces données sont conservées dans un logiciel dédié : raison sociale, données personnelles relatives au représentant légal, données relatives à la personne à contacter, adresse de l'entreprise, coordonnées (téléphone, fax et mail), code NAF et numéro SIRET.

À l'occasion de l'exécution du contrat d'adhésion, des données non nominatives relatives aux salariés de l'entreprise et les documents de l'entreprise relatifs à la santé et sécurité et à la prévention sont traités par l'AHI33. L'ensemble de ces données est stocké dans la centralisation électronique des documents du dossier de prévention en entreprise.

Les documents concernés sont : la fiche d'entreprise, le document unique d'évaluation des risques, les rapports annuels d'activité, les études de poste à visée collective, les enquêtes, les rapports de synthèse annuels anonymisés sur les audiogrammes et la dosimétrie individuelle, les rapports de métrologie, les rapports EVALTOX, les rapports des ergonomes, les rapports des psychologues, les rapports des organismes extérieurs, les fiches de données de sécurité et leurs synthèses, les alertes et courriers échangés, les plans de prévention, les avis sur les plans de prévention, les comptes rendus des enquêtes ou accidents d'exposition, les procès-verbaux des réunions des instances représentatives du personnel lorsqu'il est fait référence à une intervention du médecin, les procès-verbaux des réunions auxquels le médecin du travail participe.

À l'occasion de l'exécution du contrat d'adhésion des données nominatives relatives aux salariés de l'entreprise sont récoltées et intégrées dans un dossier médical en santé au travail nominatif créé et conservé sous la responsabilité du médecin du travail : données personnelles relatives au salarié, renseignements relatifs aux différents emplois occupés, catégorie socio-professionnelle, nature du contrat de travail, renseignements sur le médecin traitant, éléments médicaux, antécédents médicaux familiaux, catégorie déclarée par l'employeur, surveillance médicale, risques professionnels, fiches individuelles d'exposition, attestations de suivis, avis et recommandations émis par le médecin du travail, actes prévisionnels, études de postes, prescriptions du médecin du travail, orientations spécifiques, résultats et comptes rendus des examens complémentaires, dosimétries, correspondances, droits d'accès au dossier.

### ARTICLE 4 : TRANSFERT ET HÉBERGEMENT DES DONNÉES

L'Association ne transfère pas les données qu'elle détient au titre de l'exécution du contrat d'adhésion en dehors des cas expressément prévus par la loi et les règlements en vigueur. En matière d'hébergement de données de santé, l'Association répond aux exigences légales ainsi qu'aux recommandations des autorités compétentes.

### ARTICLE 5 : TRAITEMENT SÉCURISÉ DES DONNÉES

L'Association s'assure de l'utilisation de logiciels présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité. Les données sont conservées et archivées dans un logiciel dont l'accès est restreint et se fait par un identifiant unique et personnel.

Tous les renseignements sur l'adhérent ou son représentant sont traités de façon confidentielle. L'ensemble des salariés de l'AHI33 est soumis au secret professionnel. Des mesures techniques et organisationnelles, notamment l'adoption et la diffusion de procédure et de protocoles internes relatifs à la collecte et la conservation des données, sont mises en œuvre pour préserver la confidentialité des données, leur intégrité et leur disponibilité.

Les données traitées à l'occasion du présent contrat d'adhésion font l'objet d'un traitement loyal, licite et sécurisé en conformité avec les dispositions applicables en matière de données personnelles et de données de santé. L'AHI33 se conforme à la réglementation et aux recommandations en matière de santé au travail.

Un registre et une cartographie des traitements sont tenus à jour.

En cas de violation des données personnelles, l'AHI33 se conforme aux recommandations de la CNIL.

### ARTICLE 6 : DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION.

Au moment de l'appel de cotisations, l'entreprise transmet les données nécessaires à l'exécution du contrat d'adhésion. L'entreprise peut à tout moment mettre à jour ses données en ligne via le portail adhérent.

Lors de l'exécution du contrat d'adhésion, au moment des visites, chaque salarié est informé personnellement que des données sont traitées ainsi que des droits qu'elle détient sur ces données.

Les données récoltées auprès des salariés de l'entreprise adhérente sont accessibles aux personnes concernées ou à ses ayants droit conformément à la réglementation en vigueur. Cet accès s'exerce conformément à la législation en vigueur relative aux données de santé, notamment les articles L. 1110-4 et R. 1111-1 du Code de la santé publique.

### ARTICLE 7 : DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données font l'objet d'un traitement pour la durée de l'adhésion de l'entreprise. Au-delà, les données relatives à l'entreprise sont archivées et conservées pour une durée de 50 années.

Les données de facturation sont conservées 10 ans après leur émission.

Les données de santé recueillies auprès des salariés de l'entreprise au titre de l'exécution du contrat d'adhésion sont conservées par l'AHI33 pour la durée du suivi de la personne concernée. A la fin de ce suivi, les données sont archivées et conservées pour une durée conforme à la législation en vigueur ainsi qu'aux recommandations des autorités compétentes en matière de santé. En cas d'exposition à certains facteurs de risques, les données sont conservées pour une durée d'au moins 50 ans ou jusqu'aux 75 ans de la personne concernée.

### ARTICLE 8 : RECOURS ET RÉCLAMATIONS

Pour l'application des dispositions relatives aux données personnelles, un recours peut être introduit auprès de la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 PARIS cedex 07 ou par téléphone au 01 53 73 22 22 ou via le site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

### ARTICLE 9 : MISE A JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité et de traitement des données à caractère personnel est susceptible d'évoluer pour permettre de prendre en considération de nouvelles exigences légales et réglementaires.

\*\*\*